

# La communauté Icogarde de 1905 à 1989

---

## Usages industriels de la Lienne

LES ARCHIVES d'Icogne mentionnent, dès 1441, l'existence d'un véritable complexe industriel et commercial sur la rive gauche de la Lienne, vers le bassin de compensation de Croix: on y trouve trois moulins, deux foulons (pour le foulage des étoffes de laine, des cuirs), un pressoir à huile, un four à pain, une scierie, et une maison d'habitation avec grange et écurie.

A l'époque, un dénommé Pierre Praplan reconnaît officiellement tenir en fief un moulin de Richard Tavelli, seigneur de Granges. Mais les historiens estiment que ces moulins sont en activité deux ou trois siècles plus tôt, tant leur rôle est essentiel dans l'économie de la région.

Les installations sont alimentées en eau par le Sillonin qui prend sa source à la Lienne, un peu en amont. Si c'est le quartier d'Icogne qui en assure le contrôle, les moulins appartiennent à des privés.

Preuve en est que de nombreuses mentions de vente et d'achat émaillent les archives entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. En 1665, l'ensemble des installations doit être reconstruit à la suite d'un violent incendie.

Jusqu'au début de ce siècle, on amène, à dos de mulet, l'orge, le froment et le seigle aux moulins de la Lienne, d'Ayent, certes, mais aussi de tous les quartiers de l'Ancien Lens. Puis, les derniers propriétaires vendent leurs droits d'eau au boulanger Jules Praplan pour qu'il puisse alimenter son moulin de Lens. Deux meules, rescapées des moulins de la Lienne, ornent aujourd'hui l'entrée du village d'Icogne. Elles portent la date de 1790.

D'autres moulins existent au lieu-dit «Les Combes». Une meule y est encore visible aujourd'hui. Ils sont exploités jusque vers 1900 par un certain Joseph Fardel, d'Ayent. Leur histoire, comme celle des moulins d'Icogne, prend fin avec l'apparition des usines électriques de la commune de Sion qui exploite les eaux de la Lienne.

## L'usine I

La mise en valeur du potentiel hydraulique de la commune d'Icogne est liée au développement des besoins en énergie électrique de la ville de Sion. L'usine de Bramois, qui alimente cette dernière, est en effet mise hors service au début du siècle.

La municipalité de Sion cherche dès lors d'autres ressources et décide finalement de mettre en valeur les eaux de la Lienne. En 1905, la commune d'Ayent lui attribue un droit de concession des eaux, à l'insu des autorités d'Icogne qui l'apprennent par le bulletin officiel. Séance tenante, le Conseil de la commune signifie au Conseil d'Etat son opposition à toute utilisation des eaux, en dehors des droits acquis.

La commune de Sion s'empresse alors de solliciter officiellement d'Icogne une concession en bonne et due forme. Son projet prévoit la mise en valeur totale des eaux de la Lienne entre la prise du bisse de Clavoz (à proximité du moulin des Combes) en amont, et le pont de Beulet (Saint-Léonard) en aval.

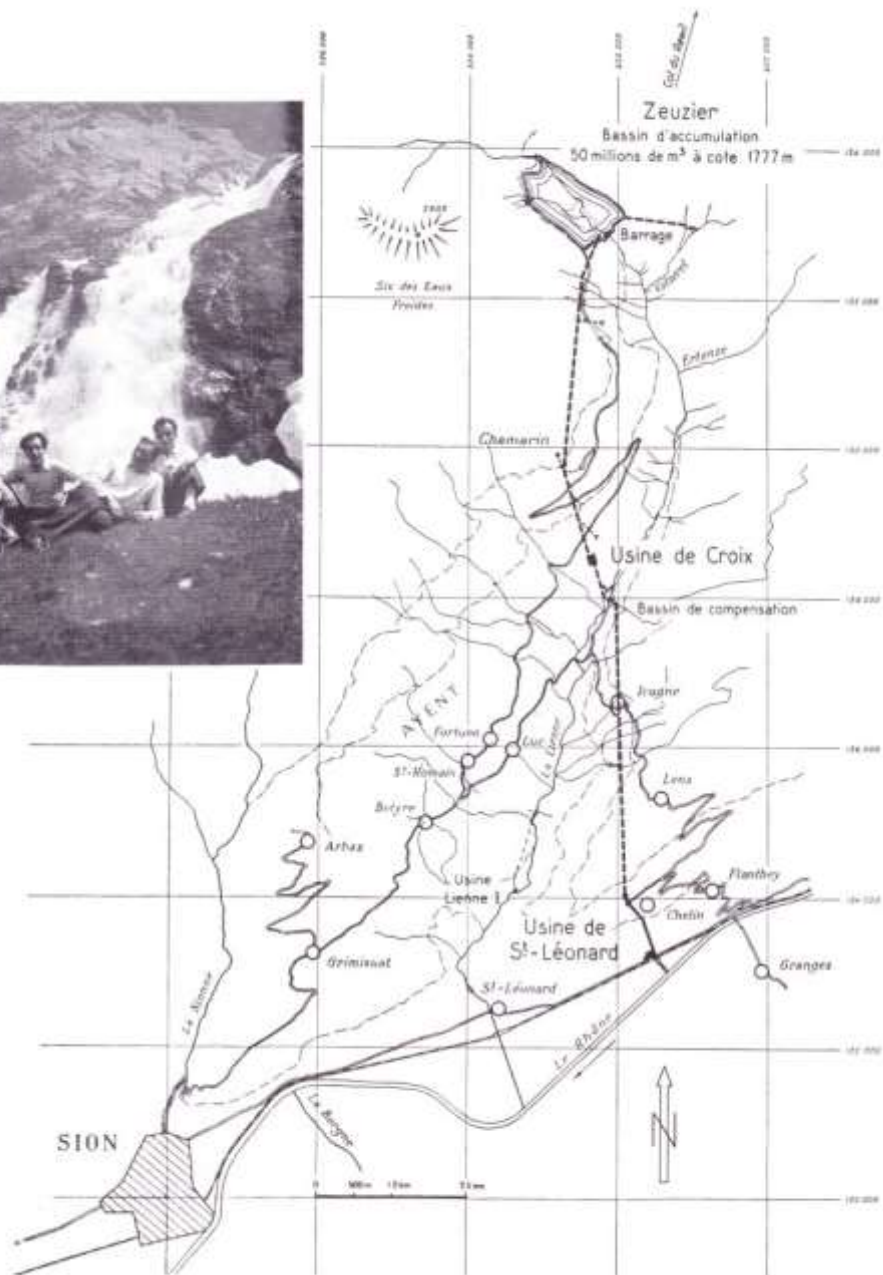
Les choses vont alors très vite. L'Assemblée primaire décide, en mars 1905, d'octroyer cette concession et charge le Conseil d'en faire l'étude.

En juillet de la même année, un acte est signé entre les parties, acte ratifié en assemblée primaire deux semaines plus tard. Les travaux peuvent donc débuter, et, le 1<sup>er</sup> mai 1907, l'usine est mise en service.

Rénovée entre-temps, elle continue de produire, aujourd'hui encore, de l'électricité grâce aux eaux résiduelles de la rivière à l'aval de l'usine de Croix.



*Les sources de la Lienne (Les Loquess)*



*Schéma des usines*

## L'usine II

En février 1908, l'Assemblée primaire accède à la demande de concession des forces de la Lienne du géomètre Dominique Clivaz. Cette concession s'étend des sources des Loquess au torrent du Tyrloz. Lors de la transaction, l'Assemblée primaire exige, en sus du prix de la concession, une augmentation du prix des forces supérieures de la Lienne et la fourniture gratuite à Icogne d'électricité (l'équivalent de cinq cents «bougies» l'an).

En 1912, l'acte de vente à M. Clivaz est homologué devant notaire. Une année plus tard, le géomètre vend, avec l'accord de l'Assemblée primaire, cette concession à la Ville de Sion. En lieu et place des cinq cents bougies, cette dernière s'engage à fournir, à domicile et gratuitement, l'électricité pour une «lampe de dix bougies» à chaque ménage icognard.

Dès 1914, la Ville de Sion entreprend la construction de l'usine, achevée en 1917. C'est aussi en 1914 qu'Icogne est raccordé à l'électricité, grâce à l'extension du réseau de distribution des Services Industriels (SI).

### La Lienne SA

En 1941, Paul Corboz, directeur des SI de la Ville de Sion, présente à la commune d'Icogne une étude pour l'utilisation des eaux supérieures de la Lienne.

Cette étude prévoit un bassin d'accumulation de trois millions de mètres cubes à Tseuzier. De là, une conduite doit amener ces eaux jusqu'à Plans Mayens. A cet endroit, une chute est prévue vers Chermignon, lieu pressenti pour l'implantation d'une usine, et une seconde vers la Millière-Granges, pour une deuxième usine.

Le Conseil de l'Ancien Lens refuse d'entrer en matière sur le projet, car d'une part, les communes ne peuvent pas s'engager financièrement à l'époque, et, d'autre part, les eaux de la Lienne n'ont jamais été jaugées au Rawyl. Les droits acquis par la Ville de Sion et ceux des bisses semblent en outre poser des problèmes.



M. Corboz se tourne alors vers Ayent et obtient la concession de ses eaux pour dix mille francs. Une telle somme fait rêver Icogne qui propose, pour le même prix, une concession à la Ville de Sion. Cette dernière juge toutefois le projet du directeur des SI irréalisable.

En 1942, l'Assemblée primaire approuve sans discussion le préavis du Conseil pour la concession à Paul Corboz du troisième palier de la Lienne, toujours au prix de dix mille francs. Trois ans plus tard, la commune signe officiellement les actes de concession entre les sources ou les limites territoriales en amont, et le barrage de l'usine H en aval.

M. Corboz cède, deux ans plus tard, ses droits à la Société suisse d'électricité et de traction (Suisélectra) qui devient ainsi, en 1947, propriétaire de la chute supérieure de la Lienne. Elle le fait à un excellent prix, puisqu'après jaugeages, la concession de la Lienne supérieure est estimée à environ cent vingt-cinq mille francs payés.

En 1952, Suisélectra s'intéresse au palier inférieur de la Lienne, du bassin de Croix à Saint-Léonard. Le Conseil de la commune d'Icogne met une réserve formelle à l'octroi de cette nouvelle concession: que le prix payé pour celle du cours supérieur de la rivière soit réajusté. Suisélectra s'acquitte alors de la différence de quelque cinquante mille francs, et l'Assemblée primaire lui accorde l'exploitation des eaux inférieures de la Lienne.

Plus rien ne s'oppose, dès lors, à la réalisation du barrage de Tseuzier. Des études hydrologiques et géologiques sont entreprises, qui, en 1949 déjà, prouvent sa faisabilité. Suisélectra s'adjoint la Ville de Sion, les Forces Motrices Bernoises SA, Lonza SA et le canton de Bâle-Ville pour fonder la société anonyme «Electricité de la Lienne SA». Les cinq partenaires se partagent, à parts égales, le capital-actions de cette société. La direction des travaux est confiée à la Suisélectra, dont le directeur général, Bernard Jobin, deviendra un ami précieux de la commune d'Icogne.

Le complexe, mis en exploitation en 1957, comprend un bassin d'accumulation de cinquante millions de mètres cubes dont l'eau est amenée, par une galerie et un puits sous pression, à l'usine de Croix.

Un bassin de compensation recueille en outre les eaux de cette usine qui sont acheminées, par la conduite forcée, jusqu'à l'usine de Saint-Léonard.

En 1978, des mouvements géologiques provoquent des affaissements des appuis et des fissures dans la retenue du barrage. Après une période de stabilisation et la réparation des dégâts, la retenue est à nouveau, aujourd'hui, à son plus haut niveau.

La commune d'Icogne s'est réservée une certaine part de courant électrique gratuit ou à prix préférentiel. Plusieurs conventions règlent ces avantages.

Restent à définir toutefois les modalités du retour des installations de la Lienne SA aux communes concédantes, en 2037.